



LE TRI GAGNANT

IMPORTANT:
CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE SÉLECTIVE
À PARTIR DU 18 JANVIER 2021

MODIFICATION DES JOURS DE COLLECTE SÉLECTIVE

La Communauté de Communes Gâtine-Racan réalisait la collecte pour la commune d'Ambillou. La Communauté Touraine Ouest Val de Loire reprend la prestation pour cette commune, ce qui entraîne une réorganisation de la collecte.

MODIFICATION DU JOUR DE COLLECTE SÉLECTIVE - SACS OU BACS JAUNES

(déchets recyclables uniquement) à partir du 18 janvier 2021.

Le schéma devient le suivant :

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE DÉCHETS RECYCLABLES 	JOURS DE COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS 
CERELLES	Vendredi	Lundi
PERNAY	Mercredi	Lundi
SAINT-ROCH	Mercredi	Lundi

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RESTE INCHANGÉE.

RAPPEL : LES BONS GESTES DE LA COLLECTE

Les bacs de déchets ménagers et les sacs ou bacs jaunes doivent être sortis la veille du jour de collecte lorsqu'ils sont **PLEINS**, poignée dirigée vers la route.

Attention les déchets qui ne seraient pas mis dans les contenants définis au VERSO ne seront pas collectés.

SUITE À UN JOUR FÉRIÉ, LA COLLECTE EST DÉCALÉE D'UNE JOURNÉE



 **02 47 29 81 06**

 **www.gatine-racan.fr**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Gâtine Choisilles
PAYS DE RACAN
Cultiver l'art d'entreprendre

**LE TRI SÉLECTIF PERMET D'ÉCONOMIER LES RESSOURCES NATURELLES
ET DE MAÎTRISER L'IMPACT FINANCIER DE LA GESTION DES DÉCHETS.
MERCİ POUR VOS EFFORTS.**

RECYCLABLES



SACS JAUNES
(disponibles en Mairie)



RESTE DE VOS MATIÈRES NON RECYCLABLES



BAC fourni par la
Communauté de
Communes
(+ 5 sacs rouges par an fournis en cas de
débordement occasionnel du bac)



VERRES



53 points d'apport
volontaire du verre sur
le territoire



DÉCHETS COMPOSTABLES



COMPOSTEURS
fourni par la Communauté
de Communes



 **02 47 29 81 06**

 **www.gatine-racan.fr**

MISE EN PLACE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

EN GÂTINE ET CHOISILLES-PAYS DE RACAN



Nos astuces pour réduire ses déchets !



WWW.GATINE-RACAN.FR

Comment réduire le coût des déchets et agir pour ne pas subir ?

Nos gestes ont un impact direct sur le coût ! Certes la collectivité a son rôle à jouer et mène les réflexions qui s'imposent : fréquence et organisation des collectes, meilleures valorisations des matériaux recyclés, choix des exutoires... Nous avons besoin de **TOUS** pour modifier la tendance : nous pouvons agir sur les tonnages que nous produisons.

Chaque action est utile. Collectivement, elles ont un réel impact sur les tonnages produits et le coût de gestion des déchets ! Pensez-y aussi : achats écoresponsables, compostage, stop pub, partage de bons gestes entre citoyens, etc. sont autant d'habitudes qui peuvent changer la donne. **Ensemble, réduire, c'est agir !**

Ce que collectivement nous avons déjà mis en place

SOUTIEN TECHNIQUE

Distribution de **1300 composteurs** en 2021, soit **2 700** sur le territoire !

Distribution de **Stop pub** : 35 kg de pubs/foyer/an !

Mise en place de **points d'apports volontaires** textile et verre



SENSIBILISATION

-de **1 200 écoliers** chaque année

-du tout public à travers nos **temps forts** :
La Fête de l'environnement en juillet, la Journée Opération Réduction en novembre, les Défis déchets et Alimentation...



OPTIMISATION

des déchetteries :
- mise en place de **nouvelles filières de tri**
- création de la recyclerie La Caverne de Tri'Tout

Soutien et conseils à **toute initiative** visant à réduire les déchets



Et pour l'avenir, nous devons et pouvons aller plus loin. Plusieurs dossiers sont en cours :

- ✔ Étude sur la collecte : passage des camions une semaine sur deux...
- ✔ Élargissement des consignes de tri
- ✔ Optimisation les exutoires de traitement des déchets

- ✔ Création des solutions départementales pour mieux gérer nos déchets
- ✔ Sensibilisation et formation sur les bonnes pratiques
- ✔ Développement du réemploi

- ✔ Création de zone de dons en déchetteries
- ✔ Poursuite de l'opération compostage
- ✔ Toute action qui puisse nous permettre de limiter les hausses

Conception graphique : Service communication Communauté de Communes Gâtine-Racan. Impression : Lesage-Richardeau Saint-Pateme-Racan. Ne pas jeter sur la voie publique.

ÉDITO

Que l'on soit en redevance ou en taxe, l'augmentation de la « facture » déchets ménagers est inéluctable. C'est une préoccupation pour toutes les intercommunalités.

Les Présidents des Communautés de Communes d'Indre-et-Loire et la Métropole, dans un communiqué de presse du 5 avril dernier, ont affirmé leur position commune. En 2021, la TEOM va connaître

une augmentation sensible à l'échelle nationale, qui s'explique entre autres par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Parallèlement, le coût du tri

et du traitement augmente et d'importants investissements sont à prévoir pour valoriser les ordures ménagères où que nous soyons dans le département. La Communauté de Communes n'échappera pas à ces augmentations. Et c'est avec votre aide que nous réduirons les factures.

Antoine TRYSTRAM, Président de la Communauté de Communes

« La question des déchets : des défis à relever ensemble »

En 2021, l'augmentation du coût de la collecte et du traitement des déchets est liée à un ensemble de facteurs :



Baisse :

- des recettes liées au tri (verre, plastique, papier) ;



Augmentations :

- des prix des prestataires de services en raison de la crise sanitaire et d'une absence de concurrence sur le territoire départemental,



- de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) au 1^{er} janvier 2021 ; le coût de la tonne de déchets enfouis continuera à progresser pour bondir de 17€ la tonne à 65 € en 2025.



- des coûts de la collecte et de la valorisation qui seront de plus en plus chers.



Limiter la hausse est de notre rôle. Nous devons nous investir ensemble dans ce défi !

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.GATINE-RACAN.FR



PLUS D'INFORMATIONS : WWW.GATINE-RACAN.FR

UNE QUESTION SUR LA TEOM ? CONTACTER DÉSORMAIS IMPÔTS SERVICE



L'enjeu de taille est de trouver des solutions communes sur la collecte et la valorisation

Au cœur du problème, l'enfouissement. Une bonne partie des déchets ménagers est enfouie et les centres d'enfouissement vont devoir fermer : en 2022 pour le centre de Chanceaux-près-Loches et en 2029 pour celui de Sonzay. L'UVOM (Unité de Valorisation des Ordures Ménagères) de Chinon fermera en 2025. Car la volonté de l'État est de supprimer cette filière. La Région, qui depuis la Loi NOTRe est tête de file de la planification de la gestion des déchets, n'a prévu aucune structure sur l'Indre-et-Loire.

Néanmoins, les Présidents des Communautés de Communes ont affirmé leur souhait de trouver une solution commune à l'échelle départementale, plus efficace et moins coûteuse.

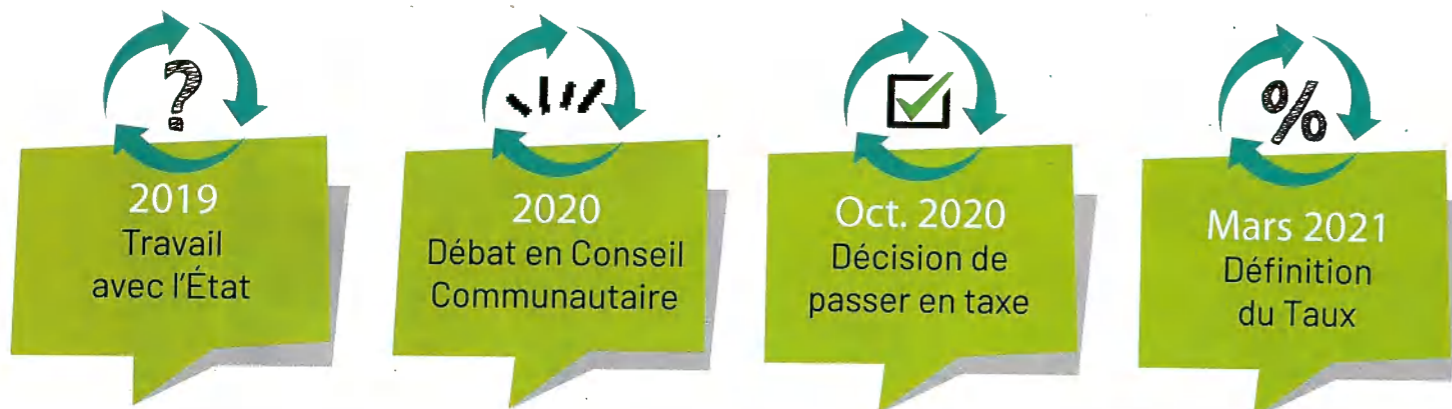
trouver des solutions à l'échelle de nos territoires. Dès qu'une réflexion collective est menée, nous sommes en capacité de faire émerger des solutions. Nous sommes capables de

«La solution dont nous ne voulons pas est de traiter nos déchets dans d'autres départements, pour des raisons de logique»

Cependant, il faudra au moins six ans pour y arriver. On veut bien gérer la pénurie et les contraintes, mais nous voulons la liberté de choix de

construire un modèle alternatif, organisé localement. Il faut que l'on nous laisse mettre en œuvre nos solutions à notre échelle. Il n'y a plus de temps à perdre !

La TEOM, une solution privilégiée



Le fait des augmentations dépasse donc largement notre territoire. Les marchés publics (collecte, traitement, gestion des déchetteries...) augmentent régulièrement.

Si nous étions restés en redevance, il aurait de toute façon fallu appliquer une hausse de 25%. De plus, ce système était complexe.

En raison de la difficulté de

mise à jour du recensement de la composition de chaque foyer, trop de contribuables passaient entre les mailles du filet.

En Gâtine-Racan, nous avons fait le choix d'opter pour la taxe afin de limiter cette situation, pour harmoniser la gestion et simplifier le mode de financement du service de collecte des déchets.

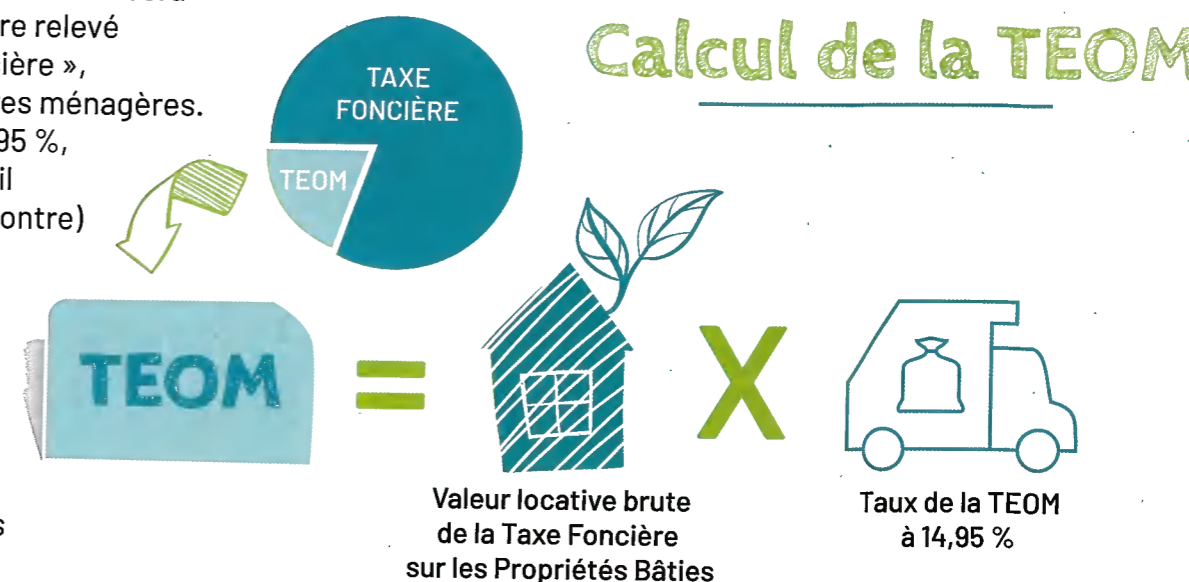
Le système de facturation

incitative (paiement au poids ou à la levée) a été étudié. L'étude a conclu que la mise en place de ce système était plus onéreuse que les gains de réduction des déchets à obtenir.

2021 est l'année du passage en taxe. Bien sûr, il n'y a pas de système parfait et, dans une période de hausse globale des dépenses, la décision n'a pas été prise de gaieté de cœur.

Une facturation simplifiée et un paiement mensualisé

Votre dépense de taxe sera visible sur votre relevé de « taxe foncière », colonne ordures ménagères. Le taux de 14,95 %, voté en conseil (32 pour et 2 contre) sera appliqué sur votre base imposable pour définir votre montant à payer. Vous n'aurez plus les deux factures de redevance en avril et en octobre ; tout sera porté sur votre taxe foncière en fin d'année.



Les frais de gestion de l'État déjà présents sur l'avis de taxe foncière augmenteront d'un montant égal à 8% du montant de la TEOM.

Paiement de la TEOM, mode d'emploi sur : www.gatine-racan.fr/vivre-au-quotidien/l'environnement/la-teom/

Le passage en taxe peut vous permettre d'être mensualisés, ce qui n'est pas le cas en redevance. Cette nouveauté répond à une demande de nombreux citoyens.

Vous êtes mensualisés pour vos taxes foncières ? Vous pouvez dès maintenant modifier vos prélèvements en ligne afin d'éviter le paiement de la totalité à l'automne. Plus on le fait tôt, plus vite nos mensualités changent, et moins lourde est la dépense en fin d'année (faites augmenter le prélèvement mensuel du montant cumulé des deux factures de redevance 2020).

Vous n'êtes pas mensualisés ? Vous pouvez effectuer la démarche en ligne ou payer la totalité le 15 octobre de chaque année. Auquel cas il est peut-être sage d'économiser tous les mois le montant payé en 2020.

TEOM/ REOM
En prenant vos deux factures 2020 et en y ajoutant 25 %, vous pourrez les comparer avec votre taxe 2021

Vous êtes locataire ou propriétaire bailleur ? C'est le propriétaire d'un bien qui s'acquitte de la TEOM. S'il loue son bien, il récupère le montant de la TEOM du logement auprès des locataires avec pour preuve, une copie de la taxe foncière.

Et pour les professionnels ? Pour ceux qui bénéficient du service de ramassage de la Communauté de Communes, le paiement sera toujours réalisé par une redevance spéciale dont le montant, comme les années précédentes, dépend du volume du bac à ordures ménagères.